

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

de prévention et protection  
de l'enfance (2018-2022)

Une feuille de route évolutive et partenariale

PROTECTION

DE L'ENFANCE

L'AFFAIRE DE TOU·TES



## LA PROTECTION DE L'ENFANCE, L'AFFAIRE DE TOUT·ES !

La protection de l'enfance, dont les Départements sont chefs de file, sort aujourd'hui de « l'invisibilité » grâce notamment à la mobilisation sans relâche d'ancien·nes jeunes placé·es. Parfois caricaturée, souvent ignorée, l'Aide sociale à l'enfance est pourtant centrale pour protéger et faire respecter les droits de tous les enfants.

Avec Frédéric Molossi, Vice-Président en charge de l'enfance et de la famille, en Seine-Saint-Denis, nous faisons de la protection de l'enfance une réelle priorité, en lien avec les associations et nos partenaires, en développant des politiques innovantes pour plus de 8500 jeunes que nous soutenons par une constante augmentation de notre budget, qui s'élève à 273 millions d'euros en 2019. Les compétences décentralisées sont toutes mobilisées à plein et nous allons même bien au-delà !

**Mais aujourd'hui, les enfants et les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance comme leurs familles, au-delà de l'action volontariste de certains Départements, attendent que la République tienne concrètement et partout en France sa promesse d'égalité. La protection de l'enfance doit devenir une grande cause nationale !**

Au moment où vient d'être adopté le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, j'ai voulu organiser des États généraux pour permettre de partager les expertises et les bonnes pratiques avec l'ensemble des acteurs et des actrices concerné·es, de porter ensemble de nouvelles réponses à la hauteur des attentes des enfants et de leurs familles. Prévenir pour mieux protéger, placer les besoins de l'enfant au cœur de son parcours, accueillir dignement tous les jeunes qui en ont besoin et les accompagner vers l'autonomie : tels sont les enjeux.

La protection de l'enfance doit être l'affaire de tou·tes, ces États généraux en seront le porte-voix.

**Stéphane Troussel**

*Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

## LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2018-2022

Les orientations et actions du prochain Schéma de prévention et de protection de l'enfance ont été votées par l'Assemblée départementale le 18 avril 2019.

Il est l'aboutissement d'une réflexion collective à laquelle ont participé tous les acteurs et toutes les actrices concourant à la politique de prévention et de protection de l'enfance, entre décembre 2017 et février 2019.

La philosophie de ce Schéma est celle de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant : mieux répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

**Quatre grands principes ont structuré son élaboration : mieux prévenir et mieux protéger, accompagner davantage vers l'autonomie, mieux prendre en compte la parole des enfants et des familles.**

Le document final est organisé autour de 6 axes stratégiques et 2 axes transversaux, déclinés en 50 actions.

**Le premier axe** du Schéma vise à renforcer la politique de prévention : réforme des instances de travail pluri-professionnelles, formation et diffusion de bonnes pratiques, protocole entre les acteur-rices, refonte de la prévention spécialisée.

**Le second axe** du Schéma prévoit de mieux repérer et préparer l'entrée dans la protection de l'enfance : rénovation du traitement des informations préoccupantes, développement des mesures administratives, réforme de l'accueil d'urgence.

**Le troisième axe** porte sur la qualité et la continuité des parcours : systématisation du projet pour l'enfant, redéfinition de la référence éducative, création d'une pouponnière, mobilisation de ressources élargies autour du parcours (parrainage ...), évaluation des actions à domicile, meilleur accompagnement du parcours scolaire, actions de prévention et de traitement des ruptures de parcours, contrôle et démarche qualité dans les lieux d'accueil.

**Le quatrième axe** réaffirme l'accompagnement vers l'autonomie comme finalité des interventions en protection de l'enfance : systématisation de la préparation de la sortie de l'ASE, adaptation de l'offre notamment pour les mères avec enfants et les MNA, structuration des passerelles avec les politiques en matière de logement, insertion, formation.

**Le cinquième axe** stratégique porte sur la santé des enfants accompagnés par l'ASE, en termes de coordination et de structuration du parcours (bilans de santé, mobilisation du réseau des acteur-rices médico-sociaux-ales) et de renforcement de l'offre de soins liée à la politique de protection de l'enfance (offre dédiée en partenariat avec l'ARS, relations avec la MDPH concernant les enfants en situation de handicap).

Enfin, **le sixième axe** prévoit de renforcer l'association des usagers et des usagères au dispositif de protection de l'enfance : en invitant aux pratiques de coéducation, en facilitant l'exercice de leurs droits, en développant des instances de participation.

Sont positionnés comme axes transversaux la facilitation de l'interconnaissance des acteur-rices et des ressources, ainsi que le développement quantitatif et qualitatif de l'accueil familial.

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis, avec son comité de pilotage et son comité technique, sera chargé du suivi du programme d'actions. Chaque action repose sur des pilotes désignés au sein des services du Département et parmi les partenaires de la politique publique.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)

01 43 93 82 58

[odpe93@seinesaintdenis.fr](mailto:odpe93@seinesaintdenis.fr)

# À L'OCCASION DE L'ADOPTION DU SCHÉMA, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS A RÉAFFIRMÉ 10 ENGAGEMENTS POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

- 1** Accompagner chaque enfant suivi grâce au Projet Pour l'Enfant pour que tous les acteurs s'engagent en faveur de leur épanouissement et leur bien-être.
- 2** Prévenir les placements par le biais de mesures éducatives à domicile, d'accompagnement en accueil de jour et également par l'action des relais parentaux, de la prévention spécialisée...
- 3** Guider les jeunes vers l'autonomie à leur sortie de l'Aide sociale à l'enfance avec les contrats jeunes majeurs.
- 4** Développer des dispositifs conjoints avec l'État pour les enfants porteurs de troubles psychiques.
- 5** Se doter d'une pouponnière pour l'accueil des bébés et de lieux pour accueillir les fratries ensemble.
- 6** Développer l'accueil familial grâce au recrutement d'assistant·es familiaux·ales.
- 7** Prendre en compte la parole des usagers par la création d'un conseil des enfants et des familles et des mesures de contrôle garantissant la qualité de l'accueil.
- 8** Accueillir convenablement les jeunes isolés par la création d'une Cellule d'accompagnement des Mineurs étrangers non accompagnés (CAMNA) et de 800 places d'accueil.
- 9** Créer de nouvelles places pour d'accueil d'urgence.
- 10** Améliorer la qualité de l'accueil grâce à un Plan de rénovation des établissements publics recevant des enfants.